



# COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE

## Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

### SESSION DE FORMATION EJ/ETI Module 16

#### Le diagnostic immobilier (DPE, amiante, plomb..etc) et ses conséquences

*Vendredi 6 novembre 2025*

*De 9h00 à 12h00*

*Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon*

#### Programme de la formation

##### Objectifs pédagogiques :

- Aborder les diagnostics obligatoires dans le cadre d'une vente ;
- Comprendre l'objectif d'un DPE et l'importance des critères de classement ;
- Aborder les bases de la réglementation applicables et son évolution ;
- Savoir identifier une erreur de diagnostic ;

##### Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature auprès de la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

*Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.*

# Contenu détaillé de la formation

**9h00-9h15      Introduction**

**M. David BLOND, Président du CEJCA de BESANCON**

**9h15-10h00      La responsabilité du diagnostiqueur sous l'œil de l'avocat ;**

**Me Germain PERREY, avocat**

La vision juridique des obligations du diagnostiqueur ;  
L'imputabilité de responsabilité au diagnostiqueur ;  
Les conséquences juridiques d'un diagnostic erroné.

**10h00-10h45      Les règles et obligations des diagnostiqueurs ;**

**Mme Cécilia SONNET, expert**

Les différents types de diagnostic.  
Les obligations des diagnostiqueurs, formations, matériels, etc...  
La réglementation, les points de vigilances pouvant influencer les résultats du diagnostic de performance énergétique (DPE) ;  
Les causes les plus courantes de litiges à la suite de diagnostics ;  
Méthodologie de recherche des causes ;  
Études d'un cas concret.

**10h45-11h00      Pause**

**11h00-11h45      La définition de la surface habitable ;**

**M. Aurélien TISSOT, géomètre-expert**

Rappel sur la loi Carrez ;  
Les causes les plus courantes de litiges ;  
Études de cas concrets.

**11h45-12h00      Réponses aux questions**

# Organisation de la formation

## Intervenants :

- **Me Germain PERREY**, avocat
- **Mme Cécilia SONNET**, expert
- **M. Aurélien TISSOT**, géomètre-expert

## Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

## Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3,0 heures (0,5 jour)

## Coût de la formation :

- |  |        |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 €   |
| - Non membres de la Compagnie :          | 140 €  |
| - Magistrats :                           | Offert |